



**ALLOCUTION DE M. ROBERTO KOBEH GONZÁLEZ,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'ORGANISATION DE L'AVIATION
CIVILE INTERNATIONALE (OACI),
À L'OUVERTURE DE LA 36^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE**

(Montréal, 18 septembre 2007)

J'ai l'honneur de déclarer ouverte la 36^e session de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Au nom du Conseil de l'OACI, du Secrétaire général, M. Taïeb Chérif, et des membres de cette Assemblée, je souhaite la plus cordiale bienvenue à nos trois éminents invités : l'Honorable Lawrence Cannon, Ministre des Transports, représentant le Gouvernement du Canada, l'Honorable Monique Gagnon-Tremblay, Ministre des Relations internationales, représentant le Gouvernement du Québec, et son Honneur Gérald Tremblay, Maire de la Ville de Montréal.

Je souhaite également la bienvenue aux délégations des États contractants, tout particulièrement celles du Monténégro et du Timor-Leste, qui ont adhéré à l'Organisation depuis la dernière session ordinaire de l'Assemblée, en 2004. Je suis heureux de constater que des représentants d'organisations internationales et des collaborateurs du monde entier ont répondu en grand nombre à l'invitation de participer à nos délibérations, qui ont pour but d'améliorer la sécurité, la sûreté, la durabilité et l'efficacité du système mondial de transport aérien. À vous tous, je souhaite aussi la plus cordiale bienvenue.

Cette cérémonie d'ouverture est pour moi l'occasion de saluer le travail remarquable de mon prédécesseur et excellent ami, M. Assad Kotaite, qui a présidé le Conseil pendant la première moitié du triennat qui s'achève. Pendant cinquante ans, ses efforts et son dévouement ont contribué à unir davantage le monde. Le 7 décembre 2006, le Conseil lui a décerné le titre honorifique à vie de *Président émérite du Conseil de l'OACI*. M. Kotaite est parmi nous ce matin et je vous invite à vous joindre à moi pour l'applaudir.

Dans l'allocution d'ouverture qu'il a prononcée devant l'Assemblée en 2004, M. Kotaite a fait une évaluation pragmatique des réalisations de l'Organisation pendant le triennat qui s'achevait : un plan pour renforcer la sûreté de l'aviation dans le monde, l'élargissement du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité, la rationalisation et la création de routes aériennes, l'adoption de nouvelles normes pour protéger l'environnement, les progrès réalisés dans la libéralisation du transport aérien à l'échelle mondiale, l'élaboration de nouveaux instruments juridiques, ainsi que l'adoption d'un budget de fonctionnement réaliste répondant aux besoins pressants des États contractants et de l'Organisation.

M. Kotaite a également décrit avec clarté et clairvoyance les défis qui nous attendaient, de la sécurité et durabilité générales de l'aviation à la nécessité d'humaniser la mondialisation. Il a souligné que dans un monde tenté par l'action unilatérale à l'échelle nationale ou régionale, il ne faut pas

oublier que l'aviation est par définition internationale et qu'elle ne peut se développer dans la sécurité et dans la sûreté que par une action multilatérale. L'OACI est le seul organisme multilatéral reconnu dont la mission expresse est de réunir tous les États du monde afin d'établir et de maintenir un cadre réglementaire harmonisé pour l'aviation civile internationale. C'est un forum d'une valeur et d'une efficacité exceptionnelles. Il faut l'appuyer et la renforcer par une participation concrète à ses activités et par la mise en œuvre de ses dispositions.

La présentation que je ferai, jeudi, des rapports annuels du dernier triennat fera ressortir clairement que nous avons accompli d'excellents progrès pour relever ces défis. Il reste néanmoins beaucoup à faire. Certes l'aviation civile demeure le mode de transport de masse le plus sûr, mais il y a encore trop d'accidents dans certaines régions du monde. Bien qu'il soit très sûr, le système mondial de transport aérien est encore vulnérable aux attentats terroristes. Malgré d'énormes progrès, la croissance soutenue du trafic aérien fait en sorte qu'il est plus difficile de réduire au minimum l'incidence de l'aviation sur l'environnement. Enfin, l'augmentation du nombre des vols accentue le problème de congestion à de nombreux endroits où les installations et les systèmes fonctionnent déjà à pleine capacité.

Partie intégrante de l'économie mondiale, moteur du développement social, l'aviation civile doit aujourd'hui s'adapter à de nouvelles réalités. En tant que décideurs, nous devons tous, ici présents, agir judicieusement face aux nouvelles conditions et aux possibilités qui s'ouvrent à nous, tout en restant fidèles à la raison d'être de l'Organisation, qui est d'assurer le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale.

Pendant nos délibérations, laissons-nous guider par cette pensée : trop souvent, ce qui nous semble aujourd'hui insurmontable ou impossible à réaliser apparaît inévitable a posteriori. Lors de sessions antérieures de l'Assemblée, nous avons pris des décisions qui paraissaient audacieuses, voire impossibles à mettre en œuvre, mais rétrospectivement nous nous sommes aperçus que c'était la seule ligne de conduite possible. Essayons de nous projeter de six ans dans l'avenir, dans deux sessions de l'Assemblée en fait, et prenons aujourd'hui des décisions qui nous obligent à élargir notre réflexion et à utiliser nos capacités au maximum. Dans six ans, nous serons sans doute d'avis que ces décisions étaient nécessaires et, plus important encore, qu'elles ont eu l'effet voulu. Je le répète : ce qui nous semble souvent impossible à réaliser devient inévitable avec le recul.

Tel est l'objet de cette 36^e session de l'Assemblée : faire bouger les choses. Si nous agissons ensemble, dans un esprit de collaboration sans restrictions, rien n'est impossible.